

COMMISSION AGRICULTURE

SALLE POLYVALENTE DE FRANCHESSE – 18 OCTOBRE 2004



Liste de présence :

Jean-Pierre Laloué, Xavier Boudot, Gérard Vernis, Ludovic Julien, Sandrine Vermeersch, Michèle Michel, Fabrice Fromenteau, Colette Thomas.

Ordre du jour :

- Informations sur la démarche « collecte des plastiques agricoles »,
- Questions diverses.



M. le Président remercie les personnes présentes à cette réunion d'information et notamment Mme Michèle Michel de la Chambre d'Agriculture de l'Allier qui est le coordonnateur de cette opération de « collecte des plastiques agricoles ».

Mme Michel explique que cette opération a vu le jour lors de l'élaboration du diagnostic de la Communauté de Communes du Pays de Montmarault lors des commissions « agriculture » animées avec la Chambre d'Agriculture. Cette idée de « collecte des plastiques agricoles » est née à l'initiative des élus et des agriculteurs.

Depuis 2 collectes ont été effectuées : une en 2003 et une en 2004.

En 2003, 63 agriculteurs du Pays de Montmarault (plus 9 hors territoire) ont participé à cette collecte pour un total de 40 tonnes (dont la moitié de sacs d'ensilage et l'autre moitié de plastiques d'enrubannage).

En 2004, 113 agricultures (dont 45 hors territoire) ont permis de récolter 30 tonnes de plastique.

Cette opération a été transférée à d'autres communautés de communes (Le Montet, Lurcy-Lévis, Cérilly et Bourbon l'Archambault).

Pour 2005, la collecte se ferait fin avril sur 4 demi-journées : elle serait commune à l'ensemble des ces 5 communautés.

- 19 et 21 avril 2005, ↘
- 26 et 28 avril 2005, → de 9 à 12 heures

Points de collecte : les coopératives et négociants du secteur ont accepté d'être un point de collecte. A savoir :

- la coopérative agricole d'Ygrande,
- SICABB à Bourbon l'Archambault,
- Etablissement Jeudy à Franchesse.

Chacun s'engage à mettre à disposition sur le site deux bennes de collecte : 1 pour les bâches d'ensilage et 1 autre pour les films d'enrubannage.

Lors de ces collectes, il sera délivré, au nom de la Chambre d'Agriculture, une attestation de participation à cette action aux agriculteurs.

Il est également demandé que, lors de ces permanences, il y ait 1 agriculteur et 1 élu présents lors de ces demi-journées de collecte.

Communication :

En novembre, il sera envoyé à chaque agriculteur une plaquette l'informant de ce qui est recyclable et de ce qu'il ne l'est pas. Des articles de presses pourront paraître et des affiches seront exposées à différents endroits intéressants.

En mars, les agriculteurs seront informés des dates, lieux et horaires précis quant à ces points de collecte.

Les communes sont invitées à informer via leur bulletin municipal de cette action. Les journaux des communautés de communes pourront également publier un article sur cette collecte.

Ramassage :

Quant la collecte est achevée, ces plastiques agricoles seront regroupés en un seul lieu pour permettre à la société de traitement de plastiques de venir les ramasser et les recycler dans son usine.

Coût de l'opération :

Financée par Leader +, cette opération ne coûte rien aux agriculteurs. La communauté de communes qui met en place cette action prend à sa charge le coût du transport de la société ainsi que les frais de communication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.